

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 18/1 (1991)

DOI: 10.11588/fr.1991.1.56782

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

pour le lecteur non familiarisé avec la soustraction d'obéissance. A l'idée, développée d'abord par le milieu universitaire parisien, de refuser de payer les taxes imposées par la papauté et de retourner à un régime de collation des bénéfices par les ordinaires, ce que l'on appela bientôt la soustraction particulière, répondit la soustraction totale, qui était le refus pur et simple d'obéissance au pape: ceci en vertu du fait que, ayant refusé la voie de cession, c'est-à-dire le retour à l'unité de l'Eglise, il était par là-même devenu hérétique. En soi donc, la soustraction totale, à laquelle l'université de Paris se rallia au début du mois de juin, paraissait plus radicale. Mais nombre de ses tenants estimaient aussi qu'elle devait fonctionner »*sede vacante*«: une fois l'unité de l'Eglise rétablie, étaient maintenus les droits fiscaux et de collation du Saint Siège. D'autres enfin étaient en désaccord avec ce retour total à l'obéissance, et souhaitaient conserver la dévolution des bénéfices au profit des ordinaires, c'est-à-dire revenir au plein exercice des »libertés françaises« qui avaient été perdues.

Guillaume de Longueil, Antoine de Lovier et un certain A. B. dont l'anonymat n'a pas été percé, donnent dans leur témoignage sur l'assemblée de 1398 des chiffres concordants quant au résultat de la consultation qui fut proclamé par le chancelier Arnaud de Corbie le 28 juillet (le détail en est donné page 37 de l'introduction). La lecture des bulletins montre combien il est difficile d'établir quels furent les opposants, d'estimer le nombre des partisans d'une soustraction totale et ceux plus favorables à la soustraction particulière ou encore dite partielle, enfin de débusquer les tenants d'une application ferme des »libertés gallicanes«. Noël Valois, puis Johannes Haller, enfin Howard Kaminsky, qui s'y sont essayé, ne sont pas totalement convaincants. Dans ces conditions, on peut regretter qu'Hélène Millet et Emmanuel Poulle n'aient pas donné les clefs et les résultats de leur propre estimation (tout comme on aurait souhaité que l'étude de la langue et du style des déclarations aient donné lieu à des développements plus importants).

Néanmoins, ce n'était pas leur propos: leur ambition, dans ce premier volume, était d'abord l'édition des cédulas, qui est remarquable. L'introduction, qu'ils ont bien voulu nous livrer, déjà fort nourrie et parfaitement érudite, ne pouvait être développée outre mesure. Nous attendons la suite avec impatience.

Elisabeth MORNET, Paris

Réjane BRONDY, Chambéry. Histoire d'une capitale vers 1350-1560, Lyon (Presses Universitaires de Lyon. Centre Régional de Publication de Lyon) 1988, 333 p., 21 tableaux et graphiques, 6 cartes et 8 ill.

L'auteur, tout en sous-titrant avec raison son ouvrage sur Chambéry, »Histoire d'une capitale vers 1350-1560« a écrit l'histoire de cette ville comme si son caractère de capitale n'était pas dominant. N'aurait-il pas été plus fructueux de s'attaquer nettement à cette originalité chambérienne, laissant à leur place historique secondaire ce qui fait partie de toute vie urbaine, comme le ravitaillement (2<sup>e</sup> partie, chap. I) ou l'organisation des métiers (3<sup>e</sup> partie, chap. III)? On y aurait en tout cas gagné de saisir les rapports entre le développement de la Savoie et celui de sa capitale. Voyons donc d'abord comment Chambéry n'eut d'importance qu'en tant que capitale et ensuite comment elle resta une petite ville même en tant que capitale.

Amédée V en achetant le château de Chambéry, en 1295, érigea sa métralie en châtellenie; la ville pouvait devenir la capitale de la Savoie. Elle le resta, officiellement, jusqu'en 1563, date à laquelle Turin devint la nouvelle capitale de l'état savoyard. Chambéry n'eut cependant pas d'emblée et incontestablement les fonctions propres à une capitale. Ce n'est que dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle que s'y fixèrent les organes centraux de l'état savoyard. Quant aux Etats de Savoie, si de 1368 à 1483, 60 assemblées se tinrent à Chambéry, Lausanne en accueillit 36, Genève 32, Thonon ou Evian 30. Chambéry vit cependant se dérouler force de

festivités politiques à la fois savoyardes et chambériennes, »joyeuses arrivées«, c'est-à-dire premières entrées des princes et princesses, ou fête de 1416, la plus solennelle, qui célébra l'érection de la Savoie en duché. Quant à la cour, ce n'est que sous Amédée VI (1343-1383) qu'elle devint luxueuse, alors que sous Amédée VIII (1391-1431) déjà elle eut à souffrir de la condamnation du luxe, en 1430, dans les *Statuta Sabaudiae*. Les orfèvres en particulier s'expatrièrent alors vers Genève ou Lyon. Ce n'est que tardivement aussi que le Saint Suaire fut fixé à Chambéry et que son culte s'y développa. Acquis par Anne de Chypre et le duc Louis (1439-1465) en 1453 ou 1455 il suivit d'abord les princes dans leurs déplacements. En 1502 seulement, cette relique exceptionnelle fut déposée dans la chapelle ducale. En 1506, le culte public en fut instauré par une bulle; à partir de cette date, tous les 4 mai, eut lieu une procession qui avait pour but la place du château où on exposait le Saint Suaire. La vie religieuse de la cour et de la cité sont donc imbriquées. Guillaume Dufay mériterait alors plus qu'une simple allusion (p. 77) au fait que le duc Louis l'avait attiré à Chambéry. Dufay, né vers 1400, passa en 1438 ou 1439 au service de la maison de Savoie. S'il retourna certes par intervalles à Cambrai, où il se fixa en 1458, l'œuvre de ces vingt années à dominante savoyarde de sa maturité mériterait d'être précisée de même que ses séjours à Chambéry ou la composition de son public. Son œuvre profane et religieuse toucha-t-elle non seulement le prince et sa cour mais aussi les bourgeois de sa capitale?

Il resterait donc ainsi de nombreux points à préciser sur Chambéry »ville princière«, »ville de résidence«. Ce qui est sûr c'est que ses fonctions de capitale eurent sur la ville de nombreuses conséquences. Elle est la seule ville de Savoie où l'on connaisse une place de change, un *cambium*. C'est à Chambéry que se trouvaient 5 des 12 couvents de Mendians du décanat de Savoie, à Chambéry aussi que les Juifs, qui avaient en Savoie au XVI<sup>e</sup> siècle une situation enviable, eurent une école talmudique renommée. Les bourgeois de Chambéry, eux, accédèrent plus souvent que les bourgeois d'autres villes savoyardes à la noblesse. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ce sont 42 familles bourgeoises chambériennes qui sont anoblies alors que, dans le même temps, Genève ou Annecy n'en comptent chacune que 13. C'est que si les offices, les mariages et les biens nobles concourent à l'anoblissement, la faveur du prince y joue aussi son rôle.

Chambéry capitale n'en resta pas moins une petite »bonne ville«. Chambéry reçut sa charte de franchises de 1232 du comte Thomas I<sup>er</sup> (1189-1232). En 1496, l'ensemble de ses privilèges fut regroupé dans le »Livre Vert des franchises«. Ce n'est qu'à cette date, tardivement donc, que l'Assemblée générale y fut remplacée par un Conseil de 42 bourgeois. Petite ville (au XIV<sup>e</sup> siècle, la ville enclose ne comprend que quelques 15 ha), Chambéry n'eut qu'un *rector scholarum*, payé par le prince, alors que Turin eut, dès 1405, un *studium generale*; relativement stable dans ses structures et sa démographie, elle ne connut pas de graves problèmes de ravitaillement et les prix y restèrent presque identiques de 1390 à 1460. Elle ne connut pas non plus de contestations sérieuses; l'affaire de ses bouchers est en ce sens significative, et compte parmi les bonnes pages de l'ouvrage. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la vingtaine de bouchers réunis en deux mazels avait le monopole exclusif même pour les faubourgs, et c'est même toujours un boucher chrétien qui vendait la viande kascher. Des différends cependant s'élevèrent, les bouchers ne voulant pas respecter les prescriptions comtales sur les conditions d'hygiène et sur les prix. Ils firent donc la grève de la vente! La municipalité les assigna en justice. En 1436, ils furent condamnés à verser 8000 florins à la ville. L'affaire en resta là car, si les bouchers se montrèrent d'une solidarité sans faille, ils ne manifestèrent aucune ambition politique.

Au total, cet ouvrage, malgré de bonnes pages, des tableaux et illustrations utiles, une présentation d'ensemble claire, et des détails abondants qui en rendent la lecture intéressante et d'abord facile, ne caractérise pas suffisamment la ville de Chambéry. Un index lui fait aussi gravement défaut.

Marie-Thérèse KAISER-GUYOT, Elgg